



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants
DPE1 – Gestion du bureau des carrières
Jury académique 1^{er} degré
Affaire suivie par :
Caroline DRANCOURT
Tél : 01 64 41 26 92
Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Le Recteur

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;
- **Vu** le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- **Vu** les arrêtés rectoraux portant nomination des intéressés en qualité de professeur des écoles stagiaire ;
- **Vu** les propositions du jury académique en date du 26 juin 2025,

Arrête

Article 1 :

Est admis et titularisé après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, le professeur des écoles contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi dont le nom suit :

DPT	CIVILITE	PRENOM	NOM DE FAMILLE	VOIE ET ANNEE DE CONCOURS
77	Monsieur	Najib	BENGUEDIM	Contractuel BOE 2024

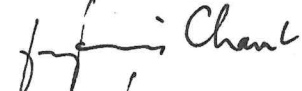
Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter la date de titularisation qui sera précisée ultérieurement dans des arrêtés individuels.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, directrice académique des services de l'éducation nationale par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 10 juillet 2025


Jean-François CHANET